



Positions de l'AMF, de l'ANCI, de la Confédération des communes et des villes allemandes sur la procédure de consultation relative à la communication de la Commission : « Vers une stratégie thématique pour l'environnement urbain »

Considérations générales

Les Associations saluent l'initiative de la Commission d'avoir entrepris une procédure de consultation visant à définir, pour le milieu de l'année 2005, une stratégie européenne sur l'environnement urbain.

Les Associations soulignent l'importance de la reconnaissance, dans la Communication, **des villes urbaines et péri-urbaines en tant qu'éléments clés** et acteurs fondamentaux de l'Union européenne dans la promotion d'un environnement urbain durable.

Le **principe d'un environnement urbain** représente en réalité la pré-condition de **l'obtention d'une meilleure et d'une plus saine qualité de vie** dans les zones urbaines, sachant que 80% des citoyens européens vivent dans des villes urbaines et péri-urbaines.

Les Associations soulignent que les petites et grandes villes ne sont pas au début de la gestion des problèmes d'environnement urbain. Nous pouvons donner des exemples de bonnes pratiques ; par exemple, en France, beaucoup de communes ont appliqué le **label écologique dans leurs plans de gestion urbaine** des villes.

Champ d'application et définition d'une approche horizontale et intégrée

Nos Associations sont particulièrement **favorables à l'approche horizontale** proposée par la Commission qui devrait être fondée sur le **principe d'intégration** dans les politiques communautaires, d'une part, et dans les objectifs de qualité d'un environnement urbain promu à la fois au niveau national/régional et à l'échelon local, d'autre part. De plus, le principe de subsidiarité et l'autonomie locale doivent être respectés.

Nous insistons, en ce sens, sur l'importance du soutien de la Commission à travers trois domaines d'action :

- 1) créer et développer un **cadre européen de standards minimum et d'objectifs** en vertu duquel les autorités locales peuvent développer leurs initiatives pour améliorer la qualité des zones urbaines à l'échelon local, à l'aide **d'instruments appropriés** (recommandations, lignes directrices, indicateurs, données, formation, techniques d'évaluation) tout en restant libres du **choix des solutions et des objectifs** ;
- 2) favoriser **l'échange de bonnes pratiques entre les villes** et autres acteurs de l'environnement urbain, de manière à ce que les initiatives locales soient basées sur les meilleures pratiques les plus répandues.

- 3) **encourager le soutien des Etats membres** à l'égard des initiatives locales par une intégration cohérente entre les stratégies d'environnement urbain nationale et régionale et les actions entreprises à l'échelon local (le lien entre les plans de développement nationaux durables et les projets locaux d'environnement urbain, ainsi que la désignation de Points de Contact pour l'environnement urbain sont à cet égard accueillis favorablement). Il est également important d'encourager un dialogue de coopération entre les zones urbaines et péri-urbaines.

Modalités de la procédure de consultation et participation dans des groupes de travail

Les Associations sont fermement d'accord sur la nécessité **d'aller plus loin dans la consultation avant de définir la stratégie** en organisant des groupes de travail d'analyse sur les différents aspects de la Communication.

Concernant le point susvisé, les Associations souhaitent souligner :

- A) que **les groupes de travail devraient être aussi composés de représentants des Associations** des autorités locales et d'experts en environnement, issus des administrations des petites et grandes villes,
- B) que l'action de **ces groupes de travail peut se poursuivre lors de l'exécution et le contrôle de la stratégie.**

En particulier, les **Associations signataires du document demandent à faire partie des groupes de travail** qui seront réunis tout au long des étapes de la consultation jusqu'en 2005.

Règles et priorités pour les autorités locales

En général, les Associations soutiennent l'idée dominante de la Commission, qui est en accord avec le thème prioritaire de l'environnement urbain reconnu et défini dans la Communication. Nous sommes conscients de la complexité des questions environnementales et des problèmes urbains. Nous saluons l'idée d'utiliser un **plan d'environnement urbain** pour organiser et **intégrer les différentes interventions exécutées dans le cadre d'un système de gestion environnemental approprié**. De plus, nous estimons qu'il est important d'élaborer et d'exécuter un **plan de transport urbain durable** dans les petites et grandes villes, tout en y incluant les autorités de transport combiné.

Les Associations seraient cependant favorables à une approche flexible des étapes envisagées par la Communication. Par référence à certaines remarques émanant d'autres Associations d'autorités locales, nous rappelons que les entités locales doivent être incitées d'agir selon la proposition –cadre, et que toutes les institutions –européennes, nationales et régionales- doivent contribuer à placer les autorités locales dans la situation d'en suivre les principes. De plus, **les villes qui n'ont pas reçu de moyens légaux et économiques ou qui ne sont pas encore dans cette situation, ne devraient pas être pénalisées pour cela**, du moins la première fois. Dans ces cas, l'Union européenne et les Etats membres devraient promouvoir des pré-conditions pour l'action des autorités locales.

Dans ce contexte, si la Commission veut vraiment arriver, à une phase ultérieure, à une situation où un plus grand nombre d'autorités locales et de villes seront capables d'agir conformément à des règles communes, des indicateurs, des systèmes, des lignes directrices et un cadre d'accord européen, **il est bien plus important que des instruments financiers spécifiques accompagnent le cadre politique de la Commission**, surtout par les Fonds Structurels. Les raisons des actuelles faiblesses de plusieurs réalités urbaines dans les actuels Etats membres et surtout dans les futurs Etats membres sont aussi liées à d'insuffisantes ressources financières attribuées aux échelons locaux.

En réalité, les **solutions adoptées jusqu'à présent** par beaucoup de municipalités, comme par exemple en Italie, dans le but de respecter les indicateurs de pollution prescrits en zones urbaines ont été dans bien des cas des **solutions de court-terme caractérisées par des coûts élevés en termes d'effets économiques et sociaux.**

Il s'agit en fait **d'une tâche cruciale mais complexe, pour les gouvernements locaux, de réaliser l'objectif proposé d'une intégration horizontale du principe de développement durable à travers les différentes politiques urbaines.**

Par conséquent, la **diffusion de bonnes pratiques** doit être encouragée, comme indiqué dans la Communication, **ainsi que l'échange et la formation des agents publics des administrations locales.**